COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 23-13 DU 5 DÉCEMBRE 2023

relative à l'élection des vice-présidents du comité de bassin Seine-Normandie

Le comité de bassin Seine-Normandie,

- Vu l'article L213-8 et l'article D. 213-17-2 du code de l'environnement,
- Vu le règlement intérieur du comité de bassin approuvé par délibération n° CB 21-01 du 9 février 2021, modifié par délibérations n° CB 21-08 du 20 mai 2021 et n° CB 23-06 du 4 avril 2023 ;
- Vu le dossier du comité de bassin du 5 décembre 2023.

DÉLIBÈRE

Article 1

Sont élus vice-présidents ou vice-présidentes du comité de bassin :

 Pour le collège des associations et des personnalités qualifiées (usagers non économiques) :

Denise HiBAULT

• Pour le collège des usagers économiques :

Christian LECUSSAU

Article 2

La présente délibération prend effet au 9 février 2024.

La Secrétaire du comité de bassin

Sandrine ROCARD

Le Président du comité de bassin

Nicolas JUILLET